

ASSOCIATION INALTA

Siège Social :
23 rue Jean Grémillon
72000 LE MANS

SIRET : 523 787 604 00389

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

C.R.L.C.

15 - 17, rue Gougéard - 72000 LE MANS - Tél. 02.43.76.14.14 - Fax 02.43.54.28.83 - E-mail : crlc@orange.fr
Société par actions simplifiées au capital de 37 053 € - SIRET 393 258 819 00019 - APE 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INALTA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Ventilation des financements » de la note 7 « Informations sur les charges et produits de l'exercice » de l'annexe ventile les financements reçus de l'exercice par financeur dans le cadre de votre secteur d'action sociale et médico-sociale.

Nos travaux ont consisté à procéder à l'appréciation de la correcte affectation de ces financements, qui sont notamment les subventions, les dotations et les produits de tarification en fonction de leur objet.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le Mans, le 17 mai 2024

S.A.S. C.R.L.C.
Le Commissaire aux comptes
David BLANCHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Blanchard', is written over the typed name and extends upwards and to the left across the date and company name.

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés ; l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	Brut 2023	Amortissement 2023	Net 2023	Net 2022
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	89 740.76	58 079.89	31 660.87	7 548.48
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	234 247.56	217 420.31	16 827.25	4 168.79
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	513 063.06	50 638.15	462 424.91	462 760.06
Constructions	15 769 227.55	6 629 905.68	9 139 321.87	9 030 261.15
Installations techniques, matériel et outillage industriel	810 165.28	679 876.90	130 288.38	135 636.59
Autres immobilisations corporelles	5 616 328.69	4 275 164.77	1 341 163.92	1 071 732.86
Immobilisations corporelles en cours	80 555.06		80 555.06	80 340.75
Avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 015.24		1 015.24	1 015.24
Autres titres immobilisés	638 915.16		638 915.16	728 890.68
Prêts	577 921.72		577 921.72	499 971.37
Autres immobilisations financières	187 513.19		187 513.19	176 067.97
TOTAL I	24 518 693.27	11 911 085.70	12 607 607.57	12 198 393.94
Actif circulant		0.00	0.00	0.00
Stocks et en cours	415 784.19	0.00	415 784.19	306 393.14
Avances et acomptes	19 650.00		19 650.00	10 689.39
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 428 582.46	21 020.99	3 407 561.47	3 746 604.56
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 253 137.40		1 253 137.40	1 069 062.66
Valeurs mobilières de placement	316 742.50		316 742.50	313 616.25
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 402 673.69		8 402 673.69	8 782 809.48
Charges constatées d'avance	111 110.55		111 110.55	89 781.66
TOTAL II	13 947 680.79	21 020.99	13 926 659.80	14 318 957.14
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V), passariat et	38 466 374.06	11 932 106.69	26 534 267.37	26 517 351.08

S.A.S. C.R.L.C.

de Révision Légale des Comptes
15-17, RUE GOUGEARD
72000 LE MANS
Tél. 02 43 76 14 14 - Fax 02 43 82 55 06

conforme

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	259 242.22	259 242.22
Fonds propres complémentaires	1 339 815.54	1 339 815.54
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0.00	0.00
Fonds propres complémentaires	93 103.83	93 103.83
Ecart de réévaluation	4 393 924.85	4 393 924.85
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0.00	0.00
Réserves pour projet de l'entité	5 018 739.49	4 960 163.03
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	5 018 739.49	4 960 163.03
Autres réserves	34 802.71	34 802.71
Report à nouveau	-1 400 846.97	-1 569 308.61
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	770 426.58	770 426.58
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	1 442 839.93	1 321 544.13
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 204 895.88	1 341 641.59
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	376 962.94	221 240.62
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-1 243 581.44	-1 345 252.09
Résultat en attente d'affectation	454 000.31	470 405.84
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0.00	0.00
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	1 629.12	4 718.97
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	452 371.19	465 686.87
Excédent ou déficit de l'exercice	-571 359.04	-144 081.34
Situation nette (sous total)	9 621 422.94	9 838 068.07
Fonds propres consommables	0.00	0.00
Subventions d'investissement	496 708.89	443 675.59
Provisions réglementées	1 099 564.04	1 074 684.14
Droits des propriétaires - (Commodat)	0.00	0.00
TOTAL I	11 217 695.87	11 356 427.80
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0.00	0.00
Fonds dédiés	2 188 478.45	2 338 966.53
TOTAL II	2 188 478.45	2 338 966.53
PROVISIONS		
Provisions pour risques	204 297.67	204 297.67
Provisions pour charges	179 015.25	186 788.05
TOTAL III	383 312.92	391 085.72
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	6 615 917.33	5 959 740.73
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commande	32 055.41	96 801.27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	596 899.97	881 567.22
Dettes des legs ou donations	0.00	0.00
Dettes fiscales et sociales	5 447 241.66	5 451 636.83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 160.31	20 825.88
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 505.45	20 299.10
TOTAL IV	12 744 780.13	12 430 871.03
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 534 267.37	26 517 351.08

S.A.S. C.R.L.C.
 Société de Commissariat et
 de Revision Legale des Comptes
 5-17, RUE GOUGEARD
 72000 LE MANS
 Tél. 02 43 76 14 14 - Fax 02 43 82 55 06

Compte de résultat au 31 décembre 2023

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	240.00	160.00
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	685 688.43	696 946.49
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	32 635 704.25	30 349 646.89
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	29 743 507.91	27 977 430.75
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	729 859.73	822 381.09
Utilisations des fonds dédiés	151 187.50	243 213.29
Autres produits	2 959 599.66	2 787 943.73
TOTAL I	37 162 279.57	34 900 291.49

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0.00	0.00
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	7 016 562.05	6 301 641.68
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 256 948.82	1 994 749.13
Salaires et traitements	17 495 031.42	15 973 015.51
Charges sociales	7 187 553.36	6 557 092.11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 014 298.86	902 920.47
Report en fonds dédiés	377 331.13	600 678.97
Autres Charges	2 485 346.31	2 640 282.10
TOTAL II	37 833 071.95	34 970 379.97

1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-670 792.38	-70 088.48
---	--------------------	-------------------

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	130 306.31	69 932.88
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24.34	-57.69
TOTAL III	130 330.65	69 875.19

S.A.S. C.R.L.C.
 Société de Commissariat et
 de Révision Légale des Comptes
 15-17, RUE GOUGEARD
 72000 LE MANS
 Tél. 02 43 76 14 14 - Fax 02 43 82 55 06

	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	120 547.86	76 333.77
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 244.46	2 977.46
TOTAL IV	122 792.32	79 311.23
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	7 538.33	-9 436.04
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-663 254.05	-79 524.52
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	147 468.26	89 563.72
Sur opérations en capital	111 744.03	847 251.44
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	9 588.84	13 237.79
TOTAL V	268 801.13	950 052.95
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	82 981.21	150 387.65
Sur opérations en capital	37 794.43	767 478.04
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	28 526.48	83 174.08
TOTAL VI	149 302.12	1 001 039.77
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	119 499.01	-50 986.82
Participation des salariés aux résultats (VII)	0.00	0.00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	27 604.00	13 570.00
Total des produits (I+III+V)	37 561 411.35	35 920 219.63
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	38 132 770.39	36 064 300.97
EXCEDENT OU DEFICIT	-571 359.04	-144 081.34
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		-16.50
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0.00	-16.50
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		16.50
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0.00	16.50

S.A.S. C.R.L.C.
 Société de Commissariat et
 de Révision Légale des Comptes
 15-17, RUE GOUGEARD
 72000 LE MANS
 Tél. 02 43 76 14 14 - Fax 02 43 82 55 06

ANNEXE	6
1. PERIMETRE COMPTABLE	6
2. INFORMATIONS GENERALES	7
• <i>Objet social de l'association</i>	7
• <i>Missions</i>	7
• <i>Moyens d'action</i>	7
3. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	8
• <i>Le contexte inflationniste</i>	8
• <i>Les évolutions législatives ayant une incidence sur les comptes de l'exercice</i>	8
• <i>L'évolution du périmètre associatif</i>	9
• <i>L'évolution du patrimoine de l'association</i>	12
4. RESULTATS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES.....	13
• <i>Etablissements et services habilités</i>	13
• <i>Etablissements et services non habilités et Association</i>	14
5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	15
• <i>Méthodes générales</i>	15
• <i>Changement de méthode d'évaluation</i>	16
• <i>Changement de méthode de présentation</i>	16
6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	17
6.1 ACTIF.....	17
• <i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	17
• <i>Immobilisations financières</i>	18
• <i>Tableau des amortissements</i>	19
• <i>Stocks</i>	19
• <i>Créances</i>	19
• <i>Valeurs mobilières de placement</i>	20
• <i>Charges constatées d'avance</i>	20
6.2 PASSIF	20
• <i>Fonds associatifs</i>	20
• <i>Réserves</i>	21
• <i>Provisions réglementées</i>	21
• <i>Provisions pour risques et charges</i>	21
• <i>Fonds dédiés</i>	22
• <i>Emprunts et dettes financières divers</i>	24
7. INFORMATION SUR LES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE	25
• <i>Ventilation des financements</i>	25
• <i>Charges de personnel</i>	26
• <i>Informations relatives aux contributions volontaires en nature</i>	26
8. AUTRES INFORMATIONS	26
• <i>Effectif au 31 décembre 2023</i>	26
• <i>Engagements sociaux</i>	27
• <i>Rémunérations</i>	27
• <i>Régime fiscal</i>	27
• <i>Régime social</i>	27
• <i>Faits significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice</i>	27

ANNEXE

1. PERIMETRE COMPTABLE

Les présents comptes regroupent l'ensemble des comptes annuels individuels des 19 établissements déclinés par section tarifaire dans le tableau ci-après.

Périmètre de l'association Inalta (sections tarifaires)	Comptes annuels 2023	Comptes annuels 2022
Actions socio-éducatives avec hébergement	8	8
Maisons d'enfants à caractère social "Le Pourquoi Pas" - Collectif	X	X
Dispositif d'accueil d'urgence	X	X
Maisons d'enfants à caractère social Saint Pavin	X	X
Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents - Hébergement collectif	X	X
Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents - Suivi externalisé	X	X
C.E.R Roger Hyvard	X	X
Centre éducatif fermé La Jubaudière	X	X
Service éducatif d'accueil diversifié l'Escabelle"	X	X
Actions socio-éducatives dans les quartiers	4	4
Service de Prévention Spécialisée de la Sarthe (Budget Conseil Départemental de la Sarthe)	X	X
Service de Prévention Spécialisée de la Sarthe, budget autres financeurs (Villes du Mans, Coulaines, Allonnes, subvention SNCF, Conseil Régional)	X	X
Service de Prévention Spécialisée de la Mayenne (Budget Conseil Départemental de la Mayenne)	X	X
Service de Prévention Spécialisée de la Mayenne (autres financeurs)	X	X
Actions médico-sociales	1	1
CMPP (Centre médico-psychopédagogique)	X	X
Actions socio-éducatives à partir du domicile	14	13
Service Action éducative en milieu ouvert-Sarthe (AEMO)	X	X
Service Action éducative en milieu ouvert-Sarthe (AEMO modulée)	X	X
Service Action éducative en milieu ouvert-Mayenne (AEMO)	X	X
Service Action éducative en milieu ouvert-Mayenne (AEMO renforcée)	X	X
Service Action éducative en milieu ouvert renforcé-Maine et Loire	X	X
Mesures Judiciaires d'Investigations Educatives	X	X
Service d'appui au pénal (Contrôle Judiciaire socio-éducatif, Enquêtes sociales rapides, stages de citoyenneté)	X	X
Mesures Judiciaires d'Aide à la gestion du budget familial	X	X
Mesures d'accompagnement social personnalisé	X	X
Service d'Accueil de jour et activités équestres	X	X
Service de placement éducatif à domicile - Sarthe (Judiciaire)	X	X
Service de placement éducatif à domicile - Sarthe (Administratif)	X	X
Service de placement éducatif à domicile - Mayenne	X	
Service de placement éducatif à domicile - Maine et Loire	X	X
Actions de soutien à la parentalité	8	8
Médiation Familiale Sarthe	X	X
Maison pour la famille	X	X
Médiation Familiale Sarthe	X	X
Espace rencontre - Point Soleil	X	X
Espace rencontre - Passerelle	X	X
Auditions mineurs	X	X
Visites médiatisées 75	X	X
Café de la famille	X	X
Siège de l'association	1	1
Association	1	1
Total activités	37	36
Nombre d'établissements	19	19

2. INFORMATIONS GENERALES

Objet social de l'association

L'association a pour objet de promouvoir toute forme d'initiative et d'action de portée individuelle ou collective, de gérer et développer des services, contribuant au développement personnel des enfants, jeunes et adultes dans leur famille et à leur insertion dans la société. L'association marque son attachement à la prévention des dysfonctionnements de nature à nuire à l'accomplissement de cet objet (article 2 des statuts).

Missions

Les missions de l'association découlent directement du projet associatif stipulé dans les statuts et recouvrent deux champs d'action :

- Missions éducatives :
 - la prévention primaire : aide à la parentalité, médiation familiale, prévention spécialisée ;
 - la protection judiciaire : aide à la décision du magistrat, assistance éducative, ...;
 - la réponse pénale : placements et accueils divers, contrôle judiciaire socioéducatif, stages de citoyenneté, enquêtes sociales, aide à la lutte contre la récidive, ...

- Missions de santé :

Ces missions médico-psycho-pédagogiques s'adressent aux enfants et aux adolescents présentant des difficultés d'adaptation dans leur vie personnelle, familiale, scolaire ou sociale et à leur famille.

Moyens d'action

L'association, le cas échéant avec d'autres partenaires, se donne les moyens :

- de créer et gérer, à son initiative ou à la demande des autorités politiques, administratives ou judiciaires, des services, établissements ou organisations à caractère social ou médico-social, relevant de l'économie sociale, en vue d'accueillir, conseiller, prendre en charge, encadrer, accompagner individuellement ou collectivement les personnes engagées dans les actions spécifiques ou diversifiées découlant de la mise en œuvre de l'objet associatif;
- de promouvoir des actions de recherche, d'animation, de formation et d'information visant à améliorer la qualité des réponses et du service rendu par les dispositifs d'accueil ;

- d'être le relais des personnes accueillies auprès des professionnels, des acteurs politiques, judiciaires ou administratifs et de l'opinion publique dans le cadre d'une mobilisation citoyenne (article 6 des statuts).

3. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 est marqué par la poursuite du contexte inflationniste.

Les mesures de revalorisations salariales mises en place en 2022 ont eu une incidence significative sur les comptes 2023.

Les comptes de l'exercice reflètent également l'évolution du périmètre de l'association, suite à des extensions d'activités, des fermetures ou des créations de services et l'évolution de son patrimoine immobilier.

Le contexte inflationniste

Selon les chiffres publiés par l'INSEE en janvier 2024, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'élève à 4.90 % en 2023, soit un léger fléchissement par rapport à 2022 (+5.2%).

Deux postes sont particulièrement en forte hausse au regard de notre activité.

Le taux d'inflation moyen sur l'énergie est de 23.1% en 2023. Sur le périmètre INALTA à périmètre constant, ce poste est en évolution de 51.7%, soit une augmentation de 166.7 K€. Les aides gouvernementales ont été appliquées de manière très contrastée par les fournisseurs d'énergie.

L'INSEE mentionne une augmentation des prix des produits alimentaires de +11.8% en moyenne par rapport à 2022. Sur le périmètre INALTA, ce poste évolue de 9.25%, soit une augmentation de 37.2 K€.

Les évolutions législatives ayant une incidence sur les comptes de l'exercice

La mise en œuvre de l'indemnité des métiers sociaux-éducatifs et médecins salariés à compter du 1er avril 2022 et la revalorisation des assistants familiaux à compter du 1^{er} septembre 2022 génèrent une augmentation de la masse salariale par rapport à l'exercice 2022, du fait de l'application de ces mesures sur 12 mois.

a) Les indemnités métiers socio-éducatifs et indemnités médecins

L'accord du 2 mai 2022 avait mis en application une indemnité supplémentaire mensuelle, dite « indemnité mensuelle métiers socio-éducatifs » pour les établissements et catégories de professionnels éligibles. Le montant de cette indemnité de 238 € brut/mois est versé aux professionnels qui exercent une fonction éducative, à titre principal (à minima 50% du temps de travail du salarié) au sein d'un établissement ou service visé par l'accord.

L'arrêté d'agrément du 19 août 2022 était venu compléter cette mesure par un complément de rémunération de 517€ brut/mois pour les médecins exerçant dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Le montant total des indemnités métiers sociaux éducatifs brutes versées en 2023 s'élèvent à un montant de 1 127.1 K€ (788.2 K€ en 2022), soit un différentiel de +339 K€ brut. L'effectif éligible est de 394.68 ETP (367.96 ETP en 2022). Le montant de l'indemnité mensuelle pour les médecins salariés s'élève à 8 K€ (6 K€ brut en 2022) soit un effectif éligible de 1.28 ETP (effectif identique à l'exercice 2022).

b) La revalorisation des assistants familiaux

Suite à la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet », le décret d'application n° 2022-1198 du 31 août 2022 relatif à la rémunération des assistants familiaux et à certaines indemnités applicable au 1^{er} septembre 2022, a été mis en place en février 2023, compte tenu de précisions nécessaires relatives à l'interprétation des différentes dispositions.

Cette loi apporte des garanties de niveaux de rémunération pour les assistants familiaux afin de lutter contre la baisse de l'attractivité du métier.

Ainsi, la rémunération de l'assistant familial pour l'accueil d'un enfant est à minima équivalente au SMIC mensuel. Les parts correspondant à chaque accueil supplémentaire ne peuvent être inférieures à 70 fois le Smic horaire par mois et par enfant.

L'incidence de cette réglementation sur la masse salariale des assistants familiaux, hors évolution de l'effectif, est estimée à 197 K€ (brut + charges patronales) en 2023.

L'évolution du périmètre associatif

L'exercice 2023 a été rythmé par des extensions d'activités, de nouvelles actions en direction des publics fragilisés et la création ou la fermeture d'établissements ou services.

a) Extensions d'activités et nouvelles actions éducatives

Contrat d'engagements jeunes en Sarthe

Une convention de financement pour la mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeunes – Volet Jeunes en Ruptures » a été signée par l'association pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2025.

Cette action est portée par le service de prévention spécialisée de la Sarthe.

Le volet « jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes sans revenus et éloignés du service public de l'emploi, et qui cumulent certaines difficultés telles que l'absence d'un logement stable, des problématiques de santé physique et mentale.

L'action dispensée par le service de prévention spécialisée de la Sarthe vise :

- à accompagner 180 jeunes et cible 140 contrats d'engagement jeunes signés bénéficiaires d'un co-accompagnement avec les missions locales
- à rendre bénéficiaires 20 jeunes au titre de l'action mobilité du service et 20 jeunes au titre de l'action logement du service.

Extension de l'activité de placement éducatif à domicile en Sarthe

L'activité du service de placement éducatif à domicile judiciaire pour les 11-18 ans a de nouveau été étendue passant de 39 à 59 places à compter du 1^{er} septembre 2023. Ouvert en janvier 2019 pour 30 places, une extension d'activité de 9 places avait déjà été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2021.

Extension de la maison pour les familles

La dotation globale de la maison pour les familles a été portée à 120 K€ sur l'exercice, soit une augmentation de 36 K€ (+42.8%) par rapport à l'exercice 2022.

Ouvert en 2021, le service développe des actions de soutien aux familles, notamment dans la préparation des mineurs accueillis en maisons d'enfants à caractère social à leur retour en familles.

Extension de l'activité du Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents

Le Département de la Mayenne, suite à la fermeture du service d'accueil de jour et activités équestres a donné son accord pour une extension d'activité du suivi externalisé de 41 places à 42.5 places avec application d'un taux occupation de 98%.

b) Création d'établissement et services

A la suite à l'obtention de l'appel à projet publié par le Département de la Mayenne pour la mise en œuvre de 30 places de placement éducatif à domicile, le service a ouvert ses portes fin aout 2023 dans les locaux du SEMO 53, 63 rue de Beauregard, dans l'attente d'un déménagement global des services sur un site plus adapté.

c) Fermetures de services

Compte tenu des difficultés à parvenir à l'équilibre financier, plusieurs activités ont fermés leurs portes en 2023.

- Arrêt de l'activité Mesures d'accompagnement social personnalisé :

Créé en 2018, l'activité de mesures d'accompagnement social personnalisé n'a jamais été à l'équilibre financier, compte tenu d'une sous activité récurrente et cela malgré la qualité de l'accompagnement et le travail de proximité engagé avec les assistantes sociales de secteur et les bailleurs sociaux pour mieux faire connaître cette mesure.

Le Conseil d'administration de l'association a donc décidé de résilier la convention signée entre l'association et le Département de la Sarthe le 11 décembre 2020. L'activité s'est arrêtée en juin 2023.

- Arrêt de l'activité Placement éducatif à domicile administratif de 20 places :

La mesure expérimentale confiée par le Département de la Sarthe, s'est arrêtée le 30 juin 2023 car l'association n'a pas été retenue sur l'appel à projet « dispositif d'accompagnement prévention et protection administrative » publié fin 2022, visant la création de 80 places de placement éducatif à domicile, l'aide au retour en familles pour 100 places et l'accueil par des tiers bénévoles pour 20 places.

- Arrêt de l'activité Service d'Accueil de jour et activités équestres

Mis en place à titre expérimental pour 5 ans, le service d'accueil de jour créé en 2015, avait été prolongé temporairement par le Conseil Départemental de la Mayenne. En janvier 2023, la Direction Générale des Services informait l'association de l'arrêt de l'activité fin juillet 2023.

L'évolution du patrimoine de l'association

Dans le cadre de l'extension de l'activité du dispositif d'accueil d'urgence de 16 à 23 places, l'association a acquis en décembre 2023, avec le soutien du Département de la Sarthe, une maison sise 116 rue de la Mariette au Mans afin d'y accueillir 6 jeunes âgés d'au moins 13 ans.

4. RESULTATS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Etablissements et services habilités

Etablissements et services	2023 - Total Charges	2023 - Total Produits	2023 - Résultat comptable	Reprise Résultats antérieurs	Variation Congés payés	Retraitement CET	Retraitement Encours MIJE	Retraitement IDR	Résultat à affecter 2023
Siège social	2 498 277.38	2 386 931.43	-111 345.95	53 449.31	3 132.40			54 764.24	0.00
SEMO 72 - AEMO	4 509 058.64	4 614 089.29	105 030.65		20 127.28			3 560.57	128 718.50
SEMO 72 - AEMO modulée	261 687.97	114 756.98	-146 930.99	151 126.00	1 033.79				5 228.80
SEMO 53 - AEMO	588 510.24	604 151.13	15 640.89		-1 814.02				13 826.87
SEMO 53 - AEMO renforcée	107 648.02	134 514.57	26 866.55		-453.33				26 413.22
Service Prévention Spécialisée - Sarthe - DSD	2 024 484.92	2 375 678.91	351 193.99		18 837.92			3 560.57	373 592.48
Service Prévention Spécialisée - Mayenne - CD53	662 083.76	628 185.10	-33 898.66		-9 328.80				-43 227.46
Mecs Le Pourquoi Pas - COULAINES	2 404 373.23	2 071 947.99	-332 425.24	31 802.40	-48 551.28			-337.43	-349 511.55
Mecs Le Pourquoi Pas - DAU	1 853 773.30	1 811 389.80	-42 383.50		14 827.76				-27 555.74
Mecs Saint Pavin	2 963 603.32	2 705 098.25	-258 505.07		-4 036.44			13 864.82	-248 676.69
Centre Educatif Renforcé Roger Hyvard	1 385 331.15	1 153 872.72	-231 458.43	46 280.29	2 427.61	28 572.66		-5 480.00	-159 657.87
Centre Médico Psycho Pédagogique	1 106 928.17	1 236 091.88	129 163.71	43 310.50	12 453.74			-20 885.00	164 042.95
Service Educatif d'Accueil Diversifié L'Escabelle - SEAD	1 921 532.40	1 811 874.72	-109 657.68		36 594.60			3 560.57	-69 502.51
Service Educatif d'Accueil Diversifié L'Escabelle - PEAD Administratif	147 946.39	159 687.02	11 740.63		-9 956.00				1 784.63
Placement éducatif à domicile - Maine et Loire	1 544 579.74	1 792 055.33	247 475.59	-137 733.23	9 667.81				119 410.17
Dispositif spécifique en Milieu Ouvert - Maine et Loire	2 240 891.69	2 382 584.63	141 692.94	107 220.96	19 885.04				268 798.94
Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents - Hébergement Collectif	3 204 385.71	3 082 170.27	-122 215.44		-18.83				-122 234.27
Pôle d'Accueil Diversifié pour Adolescents - Suivi Externalisé	1 642 387.59	1 602 467.78	-39 919.81		5 682.91				-34 236.90
Accueil de jour et activités équestres	83 475.37	113 459.00	29 983.63		-6 392.26				23 591.37
Centre Educatif Fermé La Jubaudière	2 496 891.68	2 331 043.89	-165 847.79	-23 211.33	-13 426.30	16 351.34		-724.00	-186 858.08
Placement éducatif à domicile - Sarthe - PEAD 72	574 866.68	736 087.84	161 221.16		22 455.76				183 676.92
Placement éducatif à domicile - Sarthe - Maison pour les Familles	114 771.21	120 898.60	6 127.39		8 725.96				14 853.35
Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial	474 081.85	442 487.89	-31 593.96		3 194.69			29 132.96	733.69
Mesures Judiciaires d'Investigations Educatives	946 436.36	888 571.46	-57 864.90	180 126.29	1 793.30	6 772.06		17 802.86	39 238.56
Placement éducatif à domicile - Mayenne	247 525.36	134 225.99	-113 299.37		25 089.54				-88 209.83
Total secteur Habilité	36 005 532.13	35 434 322.47	-571 209.66	452 371.19	111 952.85	51 696.06	-109 391.05	98 820.16	34 239.55

Etablissements et services non habilités et Association

Etablissements et services	2023 - Total Charges	2023 - Total Produits	2023 - Résultat comptable	Reprise Résultats antérieurs	Variation Congés payés	Retraitement CET	Retraitement Encours MJIE	Retraitement IDR	Résultat à affecter 2023
Service Prévention Spécialisée Sarthe - Autres Financeurs	871 022.12	871 022.12	0.00						0.00
Service Prévention Spécialisée Mayenne - Autres Financeurs	254 790.60	254 790.60	0.00						0.00
Mesures d'accompagnement social personnalisé	123 925.05	56 336.50	-67 588.55						-67 588.55
Service d'appui au Pénal	171 174.48	153 900.39	-17 274.09						-17 274.09
Service Parentalité - Café de la Famille	64 907.02	67 562.15	2 655.13	423.57				-3 845.00	3 078.70
Service Parentalité - Médiation familiale 72	123 321.59	138 729.19	15 407.60	423.57					11 986.17
Service Parentalité - Passerelle 53	140 983.34	148 000.00	7 016.66	781.98					7 798.64
Service Parentalité - Auditions mineurs	39 328.68	11 200.00	-28 128.68						-28 128.68
Service Parentalité - Visites médiatisées 75	16 057.95	19 774.50	3 716.55						3 716.55
Service Parentalité - Point Soleil 72	191 253.15	201 859.83	10 606.68						10 606.68
Service Parentalité - Médiation familiale 53	59 915.78	73 458.17	13 542.39					-3 076.00	10 466.39
Total secteur à initiative associative	2 056 679.76	1 996 633.45	-60 046.31	1 629.12		0.00	0.00	-6 921.00	-65 338.19
Association INALTA	70 558.50	130 455.43	59 896.93						59 896.93
Total GLOBAL	38 132 770.39	37 561 411.35	-571 359.04	454 000.31		51 696.06	-109 391.05	91 899.16	28 798.29

Après retraitement de la variation des congés payés, des encours de mesures judiciaires d'investigations éducatives, de la variation du compte épargne temps pour les activités financées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du retraitement des provisions et reprises des indemnités de départ en retraite, le résultat 2023 est légèrement excédentaire de 28 798.29 €.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Méthodes générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés dans le respect des règlements de l'autorité des normes comptables :

- Règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020.
- L'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles
- Règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020.
- Règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de base :

- Prudence
- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Non compensation
- Permanences des méthodes

La comptabilité est tenue en fonction des engagements.

Une provision pour congés payés est calculée pour l'ensemble des structures. L'article R314-26 alinéa 9 du code de l'action sociale et des familles pose le principe de non financement des dotations aux provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales y afférents comptabilisées sur l'exercice.

En conséquence, cette provision non opposable aux tiers financeurs est retraitée du résultat à affecter pour l'ensemble des établissements et services habilités.

Conformément aux précisions apportées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes en décembre 2014, les congés affectés au compte épargne temps ouverts par salarié sont comptabilisés dans le passif social et valorisés sur la base du nombre de jours épargnés au 31 décembre convertis en indemnités de congés en fonction du salaire du professionnel à la clôture de l'exercice.

Ce passif social est de 1 455 737.22 € au 31 décembre 2023.

L'association INALTA possède un compte titres constitué de parts de fonds commun de placement pour faire face partiellement à cette dette.

Au 31 décembre 2023, le compte titres est valorisé à 622 111.47 €.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Conformément à la réponse de la Commission des Etudes Comptables EC 2020-36 de juillet 2021, le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée en fonds dédiée est transférée au compte de report à nouveau 115923 - Report à nouveau constitué des charges et produits des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise en compte est différée".

En effet, la Commission des Etudes Comptables a rappelé que le versement d'indemnités de départ à la retraite ne répond pas à la définition d'un projet défini au sens de la définition prévue par l'article 132-1 du règlement n°2018-06, puisque ce versement ne correspond ni à une partie spécifique de l'objet de l'organisme, ni à une cause particulière entrant dans le champ de son objet social.

Dès lors, la Commission estime que les crédits accordés par l'autorité de tarification ont vocation à couvrir une charge spécifique, et non à financer un projet défini. Ils ne peuvent donc pas être comptabilisés en fonds dédiés.

La provision partielle allouée par l'autorité de contrôle et de tarification pour indemnités de départ à la retraite sur l'exercice, n'est par ailleurs, pas conforme aux dispositions de l'avis n°2000-A du Comité d'Urgence du CNC, auquel fait référence l'article 324-1 du Plan Comptable Général. La provision doit dès lors être annulée dans les comptes annuels de l'association.

La quote-part du résultat générée par cette annulation est alors affectée dans le compte de report à nouveau « 11592 - Report à nouveau constitué des charges et produits des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise en compte est différée", en application de l'article 131-2 du règlement n°2019-04.

Ce retraitement figure dans le tableau de passage entre le résultat des comptes annuels et le résultat des comptes administratifs.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

6.1 Actif

🔄 Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Méthodes d'amortissement

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Conformément au règlement CRC n°2004 du 23 novembre 2004 relatif à la méthode de comptabilisation des actifs par composants, les immobilisations sont décomposées afin d'appliquer des durées d'utilité propres à chacun des composants en fonction de leur fréquence de renouvellement ou des opérations de rénovation.

b) Modes d'amortissement

Les modes et taux d'amortissement retenus sont les suivants :

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Construction	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 ans à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

c) Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2023	Acquisitions de l'Exercice 2023	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2023	Immobilisations au au 31 Décembre 2023
Immobilisations incorporelles				
201 Frais d'établissement	61 705.75	28 035.01		89 740.76
203 Frais de recherche et de développement				
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	213 089.40	21 327.36	169.20	234 247.56
206 Droit au bail				
208 Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
211/221 Terrains	449 341.12			449 341.12
212/222 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	63 721.94			63 721.94
213/223 Constructions sur sol propre	15 078 696.24	658 712.35	7 247.76	15 730 160.83
214/224 Constructions sur sol d'autrui	39 066.72			39 066.72
215/225 Installations, matériel et outillage techniques	776 182.11	39 820.66	5 837.49	810 165.28
218/228 Autres immobilisations corporelles	5 130 437.73	694 633.81	208 742.85	5 616 328.69
Dont Matériel de transport (2182/2282)	1 854 369.11	417 120.32	167 702.57	2 103 786.86
Dont Matériel de bureau (2183/2283)	1 147 983.13	93 188.02	43 329.08	1 197 842.07
TOTAL GENERAL	21 812 241.01	1 442 529.19	221 997.30	23 032 772.90

Principales acquisitions :

Frais d'établissement : +28 K€

Evaluations externes des établissements suivants :

- Mesures d'aides à la gestion du budget familial : 8.5 K€
- Service éducatif en milieu ouvert de la Mayenne : 8.5 K€
- Pôle d'accueil diversifié pour adolescents : 11 K€

Constructions : + 658.7 K€

Dispositif d'accueil d'urgence :

- Acquisition maison de la rue de la Mariette : 522.8 K€
- Changements huisseries et menuiseries extérieures maisons Montfort et Roeze sur Sarthe: 18 K€
- Installations et aménagements divers maisons Montfort et Roeze sur Sarthe : 23.8 K€

Mecs Saint Pavin :

- Changements huisseries et menuiseries extérieures : 27.8 K€
- Installation système incendie : 3.2 K€
- Travaux d'aménagement divers : 5.2 K€

Siège social :

- Aménagement locaux rue Maryse Bastié (service technique) : 26.8 K€
- Travaux locaux Siège social suite installation rue Grémillon : 25.1 K€

CER Roger Hyvard :

- Chaudière murale : 6 K€

Matériel et transport : +388.9 K€

Renouvellement de 23 véhicules : 380.8 K€ un prix moyen de 16.55 K€.

Acquisition de 6 VTT (2 pour le CEF et 4 pour le CER Roger Hyvard) : 1.9 K€

2 remorques (1 pour et 1 pour le CEF La Jubaudière) : 6.1 K€

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées :

L'association Inalta détient 100% des actions de la société par actions simplifiée unipersonnelle Conseil Forma pour un montant de 1000 €.

Cette participation ne fait pas l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2023.

Autres titres immobilisés : - 89 975.52 €

Les titres immobilisés sont des titres UNIFED Epargne temps.

Prêts : +77 950.35 €

Correspond au prêt versé au titre de la participation obligatoire à l'effort de construction.

Autres immobilisations financières : + 11 445.22 €

Il s'agit des dépôts de garantie dans le cadre des baux immobiliers, des cautions Foyers de jeunes travailleurs et cautions badges autoroute.

Tableau des amortissements

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2022	Dotations 2023	Diminutions 2023	Amortissements et dépréc. au 31/12/2023
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	263 077.88	12 591.52	169.20	275 500.20
Frais d'établissement	54 157.27	3 922.62		58 079.89
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	208 920.61	8 668.90	169.20	217 420.31
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	10 837 055.20	999 647.23	201 116.93	11 635 585.50
Terrains	5 911.75			5 911.75
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	44 391.25	335.15	0.00	44 726.40
Constructions sur sol propre	6 048 435.09	549 651.63	7 247.76	6 590 838.96
Constructions sur sol d'autrui	39 066.72			39 066.72
Installations, matériel et outillage techniques	640 545.52	43 772.31	4 440.93	679 876.90
Autres immobilisations corporelles	4 058 704.87	405 888.14	189 428.24	4 275 164.77
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	11 100 133.08	1 012 238.75	201 286.13	11 911 085.70

Stocks

La variation de stock de + 109 391.05 € correspond aux encours de mesures judiciaires d'investigation éducatives au 31 décembre 2023.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de risque de non recouvrement.

Une provision pour dépréciation de 21 020.99 € a été constatée compte tenu du risque de non-paiement :

- de stages dispensés par le service d'appui au pénal en Mayenne (groupe auteurs de violence familiale) pour un montant de 410 €

- d'un écart de calcul sur l'activité et la facturation du placement éducatif à domicile en Mayenne pour un montant de 18 209.68 €
- d'un risque de non-paiement d'une créance du Conseil départemental de la Réunion (montant de 1171.31 €)

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 316 742.50 € au 31 décembre 2023, soit une évolution de 1% (313 616.25 € au 31 décembre 2022).

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 111 110.55 € sont relatives à l'exploitation.

6.2 Passif

Fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice 31/12/2023
Fonds associatifs sans droit de reprise	0.00				0.00
Fonds propres sans droit de reprise	1 599 057.76				1 599 057.76
Fonds associatifs avec droit de reprise	0.00				0.00
Fonds propres avec droit de reprise	93 103.83				93 103.83
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise	4 273 937.70				4 273 937.70
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise	119 987.15				119 987.15
Ecarts de réévaluation	4 393 924.85	0.00	0.00	0.00	4 393 924.85
Réserves	4 994 965.74		129 361.64	-70 785.18	5 053 542.20
Report à nouveau	-1 098 902.77		152 056.11		-946 846.66
Excédent ou déficit de l'exercice	-144 081.34	144 081.34		-571 359.04	-571 359.04
Situation nette	9 838 068.07	144 081.34	281 417.75	-642 144.22	9 621 422.94
Fonds propres consommables	0.00				0.00
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	0.00				0.00
Subventions d'investissements	443 675.59		104 870.00	-51 836.70	496 708.89
Provisions réglementées	1 074 684.14		27 968.74	-3 088.84	1 099 564.04
Droit des propriétaires - commodat	0.00				0.00
Total	11 356 427.80		414 256.49	-697 069.76	11 217 695.87

Les fonds associatifs restent stables.

La situation nette est en recul de -216 645.13 €, compte tenu d'une dégradation des résultats entre les deux exercices.

🔄 Réserves

Réserves	Montant net 31/12/2022	Augmentations 2023	Diminutions 2023	Montant net 31/12/2023
Réserves affectées à l'investissement	1 044 253.09			1 044 253.09
Réserves de trésorerie	454 918.21			454 918.21
Réserves de compensation des déficits d'exploitation	3 025 363.11	70 000.00	69 156.06	3 026 207.05
Réserves de compensation des charges d'amortissement	435 628.62	59 361.64	1 629.12	493 361.14
Autres réserves	34 802.71			34 802.71
TOTAL RESERVES	4 994 965.74	129 361.64	70 785.18	5 053 542.20

Les réserves augmentent très légèrement en 2023 d'un montant de 58 576.46 € , soit +1.17%.

🔄 Provisions réglementées

Provisions Réglementées	Montants 2022	Dotations de l'Exercice 2023	Reprises de l'Exercice 2023	Montants 2023
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	233 380.05			233 380.05
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations				
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	841 304.09	27 968.74	3 088.84	866 183.99
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	841 304.09	27 968.74	3 088.84	866 183.99
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 074 684.14	27 968.74	3 088.84	1 099 564.04

Les provisions réglementées sont alimentées par les plus-values constatées lors de cessions d'actifs immobilisés et font l'objet d'une reprise lors de la constatation de moins-values.

🔄 Provisions pour risques et charges

Provisions pour Risques et Charges	Montants 2022	Dotations de l'Exercice 2023	Reprises de l'Exercice 2023	Montants 2023
151 - Provisions pour Risques	204 297.67			204 297.67
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)				
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	33 554.01			33 554.01
158 - Autres Provisions pour Charges	153 234.04		7 772.80	145 461.24
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	391 085.72	0.00	7 772.80	383 312.92

158 – Autres provisions pour charges : -7 772.80 €

Siège social : reprise partielle de la provision pour charges liées au changement de nom de l'association : - 472.80 € (reprise signalétique).

CMPP : reprise de la provision pour travaux accessibilité : - 7 300 €

Fonds dédiés

Les fonds dédiés comprennent les subventions attribuées pour une action déterminée et non utilisées à la fin de l'exercice, les provisions et les fonds dédiés à l'investissement.

D'un montant de 2 188 478.45 € au 31 décembre 2023, ils sont en baisse de -150 488.08 € consécutivement au changement de méthode de présentation des indemnités de départ en retraite (voir supra).

a) Fonds dédiés relatifs aux actions subventionnées

Nature de l'action	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Médiation équine - Fondation Sommer	761.20	371.00		390.20
Dismo	761.20	371.00	0.00	390.20
Subvention FIPD	0.00		900.00	900.00
Chantiers éducatifs - ville de Mayenne	0.00		1 000.00	1 000.00
Contrat Engagement jeunes	49 302.35		29 412.79	78 715.14
Total prévention spécialisée 53	49 302.35	0.00	31 312.79	80 615.14
Prévention Spécialisée Allonnes	13 345.67	13 345.67	17 564.24	17 564.24
Prévention Spécialisée Coulaines	0.00		1 241.36	1 241.36
Décrocheurs	25 000.00	8 138.84		16 861.16
Action étapes vers emploi	1 072.06			1 072.06
Action Graff	815.00			815.00
Prévention Spécialisée Sablé sur Sarthe	0.00		-3 603.23	-3 603.23
Projet Vélo	221.00			221.00
Aide à l'hébergement	11 367.62	11 367.62	6 183.74	6 183.74
Projet Les invisibles 2	245 099.07	245 099.07		0.00
Insertion	19 072.50		772.37	19 844.87
Contrat Engagement jeunes	438 620.41	165 264.29		273 356.12
Projet mobilité	4 082.33	4 082.33		0.00
Projet NPRO			553 494.66	553 494.66
Prévention Spécialisée Le Mans	20 818.20	20 818.20	33 933.12	33 933.12
Total prévention spécialisée 72	779 513.86	468 116.02	609 586.26	920 984.10
Accompagnement ponctuel CMPP	107 005.03	22 249.18		84 755.85
Fonds dédié revalorisation salaires	21 587.06			21 587.06
Ortophonie	40 000.00			40 000.00
Total CMPP	168 592.09	22 249.18	0.00	146 342.91
Allègements Charges patronales CER	25 460.00		56 310.00	81 770.00
Atelier Graf	467.50	467.50		0.00
Total CER Roger Hyvard	25 927.50	467.50	56 310.00	81 770.00
Allègements Charges patronales CEF	55 000.00		117 890.00	172 890.00
Total CEF La Jubaudière	55 000.00	0.00	117 890.00	172 890.00
Delalande	0.00		500.00	500.00
Total PEAD Mayenne	0.00	0.00	500.00	500.00
ARS - CADA	0.00		1 182.63	1 182.63
ARS - Handicap	0.00		671.06	671.06
ARS - 1000 premiers jours	0.00		74.88	74.88
ARS - Fonction parentale	0.00		2 030.19	2 030.19
DRFIP -Violences Familiales	0.00		4 538.34	4 538.34
Total service Parentalité				8 497.10
Tutelles	541.43	0.00	0.00	541.43
Total Tutelles	541.43	0.00	0.00	541.43
Total Général	1 079 638.43	491 203.70	815 599.05	1 412 530.88

b) Fonds dédiés relatifs aux provisions pour départ en retraite

Les fonds dédiés relatifs aux provisions retraite ont été comptabilisés, conformément à la réponse de la Commission des études comptables de Juillet 2021 en compte de report à nouveau « 11592 – Report à nouveau constitué des charges et produits des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise en compte est différée », cela en application de l'article 131-2 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2019-04.

c) Fonds dédiés relatifs aux investissements

Etablissements	Fonds restant à engager en fin d'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Siège Social	351 094.00	70 200.00		280 894.00
Semo 72	62 777.00			62 777.00
Prévention Spécialisée 72	31 386.00			31 386.00
Prévention Spécialisée 53	33 957.73	9 899.82		24 057.91
MECS Le Pouquoi Pas	29 398.00			29 398.00
MECS Saint Pavin	36 418.00			36 418.00
Pôle d'accueil diversifié pour adolescents	124 064.53	48 000.00		76 064.53
Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial	7 508.00			7 508.00
CER Roger Hyvard	13 967.00			13 967.00
CMPP	72 533.63	6 500.00		66 033.63
Total Général	763 103.89	134 599.82	0.00	628 504.07

Reprise fonds dédiés investissements : -134.6 K€

Siège social : 70.2 K€ (travaux d'aménagements)

Prévention spécialisée de la Mayenne : 9.9 K€ (camion aménagé)

Pôle d'accueil diversifié pour adolescents : 48 K€ (Construction Foyer Olivier De La Barthe)

CMPP : 6.5 K€ (travaux d'accessibilité)

Emprunts et dettes financières divers

a) Tableau des mouvements des emprunts

Etablissement	Organisme prêteur	Date de souscription	Durée	Taux	Capital emprunté	Capital dû en fin d'exercice précédent	Remboursement du capital de l'année	Dettes en fin d'exercice	Échéance à un an au plus
Semo 72	Crédit mutuel	27/03/2018	5	0.39%	100 600.00	5 076.73	5 076.73	-	-
Semo 72	Caisse d'épargne	14/12/2021	4	0.63%	99 000.00	76 532.27	24 658.63	51 873.64	24 814.46
Semo 72					199 600.00	81 609.00	29 735.36	51 873.64	24 814.46
Dismo	Caisse d'épargne	25/11/2015	20	1.75%	1 387 000.00	1 031 249.64	64 713.38	966 536.26	65 855.01
Dismo					1 387 000.00	1 031 249.64	64 713.38	966 536.26	65 855.01
Mecs Saint Pavin	Crédit Mutuel	31/07/2016	20	2.22%	300 000.00	216 669.36	13 920.21	202 749.15	14 232.41
Mecs Saint Pavin					300 000.00	216 669.36	13 920.21	202 749.15	14 232.41
Mecs Le Pourquoi Pas	Caisse d'épargne	01/08/2019	15	1.26%	279 900.00	222 187.01	17 791.61	204 395.40	18 017.09
Mecs Le Pourquoi Pas	Caisse d'épargne	10/07/2019	15	1.26%	343 600.00	272 752.59	21 840.68	250 911.91	22 117.46
Mecs Le Pourquoi Pas					623 500.00	494 939.60	39 632.29	455 307.31	40 134.55
Dispositif d'accueil d'urgence	Crédit Coopératif	25/10/2023	15	4.00%	433 195.00	-	-	433 195.00	21 515.29
Dispositif d'accueil d'urgence					433 195.00	-	-	433 195.00	21 515.29
Prévention Mayenne	Crédit coopératif	24/09/2019	5	0.43%	13 000.00	4 364.53	2 614.86	1 749.67	1 749.67
Prévention Mayenne					13 000.00	4 364.53	2 614.86	1 749.67	1 749.67
Foyer Olivier De Labarthe	Caisse des dépôts	06/07/2012	25	2.85%	2 646 587.00	1 762 560.36	110 503.33	1 652 057.03	110 503.33
Foyer Olivier De Labarthe					2 646 587.00	1 762 560.36	110 503.33	1 652 057.03	110 503.33
Centre éducatif fermé	Crédit coopératif	11/10/2019	5	0.30%	44 500.00	17 137.10	8 928.95	8 208.15	8 208.15
Centre éducatif fermé	Crédit coopératif	28/07/2017	7	0.70%	129 000.00	29 734.32	18 740.97	10 993.35	10 993.35
Centre éducatif fermé					173 500.00	46 871.42	27 669.92	19 201.50	19 201.50
Siège social	Caisse d'épargne	06/07/2020	15	1.16%	1 146 029.00	1 010 456.01	71 938.84	938 517.17	72 777.78
Siège social	Crédit Mutuel	14/08/2023	15	3.63%	1 570 000.00	-	34 888.88	1 535 111.12	104 666.64
Siège social					2 716 029.00	1 010 456.01	106 827.72	2 473 628.29	177 444.42
TOTAL					8 492 411.00	4 648 719.92	395 617.07	6 256 297.85	475 450.64

Deux nouveaux emprunts ont été souscrits en 2023 :

- Acquisition d'une maison rue de la Mariette pour l'extension de l'activité du dispositif d'accueil d'urgence : 433 195 €
- Travaux d'aménagements du Siège social : 1 570 000 €

Le taux d'endettement de l'association est de 38%.

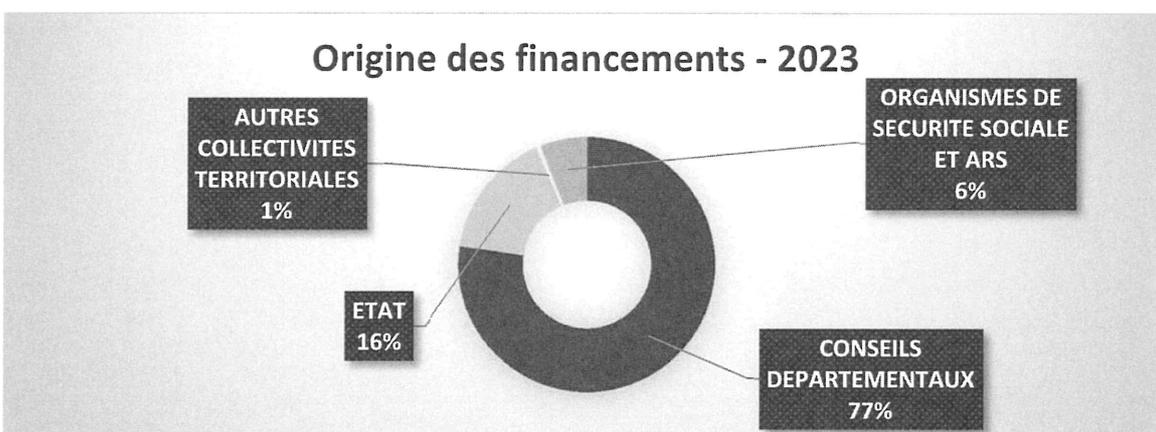
b) Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Poste	Total	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des organismes de crédit	6 615 917.33	835 070.12	5 780 847.21
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0
Total	6 615 917.33	835 070.12	5 780 847.21

Les échéances à un an au plus comprennent les remboursements de capital des emprunts et les soldes créditeurs de banque.

7. INFORMATION SUR LES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE

🕒 Ventilation des financements



DETAIL DES FINANCEMENTS	2023	%	2022	%	2021	%
CONSEILS DEPARTEMENTAUX	26 123 791	77.16%	25 334 592	78.78%	22 303 169	77.07%
Conseil Départemental de la Sarthe	15 784 632	46.62%	16 869 089	52.46%	13 771 836	47.59%
Conseil Départemental de la Mayenne	5 758 737	17.01%	4 877 819	15.17%	5 251 030	18.14%
Conseil Départemental du Maine-et-Loire	4 179 667	12.35%	3 206 279	9.97%	2 737 507	9.46%
autres Conseils Départementaux	400 756	1.18%	381 406	1.19%	542 796	1.88%
ETAT	5 464 182	16.14%	3 962 167	12.32%	3 971 557	13.72%
Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	4 314 254	12.74%	3 684 679	11.46%	3 680 148	12.72%
autres financements Etat (FSE,...)	857 470	2.53%	4 000	0.01%	10 570	0.04%
Tribunaux, Cour d'Appel d'Angers	267 458	0.79%	273 488	0.85%	278 831	0.96%
Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS)	25 000	0.07%	0	0.00%	2 008	0.01%
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	196 997	0.58%	930 761	2.89%	527 675	1.82%
Conseil Régional des Pays de la Loire	0	0.00%	726 830	2.26%	340 683	1.18%
Villes	196 997	0.58%	203 931	0.63%	186 992	0.65%
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE ET ARS	2 006 875	5.93%	1 886 681	5.87%	2 101 739	7.26%
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	1 145 908	3.38%	1 038 591	3.23%	1 271 838	4.39%
Caisse d'Allocations Familiales	773 492	2.28%	734 301	2.28%	709 882	2.45%
Caisses diverses	25 736	0.08%	40 622	0.13%	45 440	0.16%
Mutualité Sociale Agricole	61 740	0.18%	73 168	0.23%	74 579	0.26%
AUTRES FINANCEURS (SNCF,...)	63 634	0.19%	44 840	0.14%	36 158	0.12%
TOTAL	33 855 480	100.00%	32 159 041	100.00%	28 940 298	100.00%

Charges de personnel

Les charges de personnel d'un montant total de 26 553 568.64 € représentent 69.63 % du total des charges et 70.19% du total des charges d'exploitation.

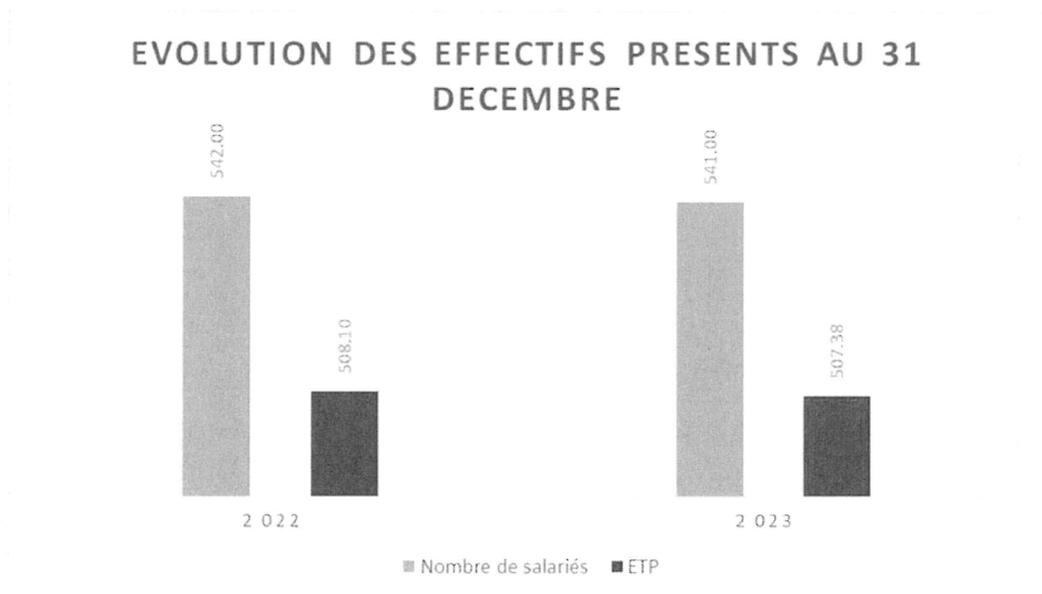
Le poids des rémunérations (hors charges patronales) représentent 45.88% du total des charges de l'exercice, soit une légère hausse par rapport à 2022 (44.29%).

Informations relatives aux contributions volontaires en nature

Il n'y a pas eu de contributions volontaires en 2023.

8. AUTRES INFORMATIONS

Effectif au 31 décembre 2023



L'effectif est resté stable en 2023.

Engagements sociaux

Le passif social relatif aux indemnités de fin de carrière est valorisé conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du code de commerce et du plan comptable général.

L'évaluation est réalisée selon la méthode prospective et en tenant compte d'un âge légal de départ à la retraite de 64 ans.

Compte tenu de ces hypothèses, l'engagement retraite s'élève à 2 327 126 € au 31 décembre 2023.

Rémunérations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des trois rémunérations les plus élevées versées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 256 574.56 €.

Régime fiscal

Aucune imposition sur les résultats n'est retenue, à l'exception de l'application de la fiscalité de l'impôt sur les sociétés sur certains placements financiers.

Régime social

Les contrats de travail des salariés sont soumis au régime de la convention collective nationale des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

Faits significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

Les comptes administratifs pour la période 2015-2021 des établissements et services tarifés par le Conseil Départemental de la Mayenne ont été arrêtés en février 2024.

A ce titre, les créances au 31 décembre 2021 du département de la Mayenne ont été soldées sur l'exercice 2023.

Les établissements concernés sont les suivants :

- Service éducatif en milieu ouvert (SEMO 53)
- Pôle d'accueil diversifié pour adolescents (PADA)
- Service de Prévention Spécialisée de la Mayenne
- Service d'accueil de jour et activités équestres